

# Marchés publics (travaux, fournitures et services)

## Documents à conserver

Désignation des documents	Observations
Liste annuelle des marchés publics.	
Études préalables : étude d'impact, étude de faisabilité, étude technique, programme, avant-projet sommaire, avant-projet détaillé.	
Commission d'ouverture des plis : procès-verbal.	
Rapport d'analyse des offres.	
Procédure infructueuse suivi ou non d'une nouvelle consultation : procès-verbal de la commission d'attribution.	
Marchés de travaux importants (bâtiment, voirie, réseau).	<b>Attention</b> : pour les bâtiments, ne seront conservés que les travaux de gros équipements (chaufferie, toiture, circuit électrique, etc.), regardant la sécurité ou l'environnement (sécurité incendie, désamiantage, etc.) ou touchant à la structure même des bâtiments. Pour la voirie et les réseaux (eau potable, assainissement, gaz, électricité, etc.), on conservera les travaux de création (ex : construction d'une station d'épuration, voie nouvelle) ou d'aménagement (ex : extension, renforcement, enfouissement des réseaux).
Marché de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage (uniquement pour les marchés de travaux importants).	

## Documents éliminables

Attention : aucune élimination ne peut être réalisée sans le visa de la directrice des Archives départementales du Doubs (voir [Tri et élimination des archives](#)).

Désignation des documents	Délai pendant lequel le document doit être conservé	Observations
Tous les marchés		
Offres non retenues.	6 ans	<b>Attention</b> : le délai de conservation est seulement de 5 ans pour les offres antérieures à 2014 exclu.
Menus travaux (bâtiment, voirie, réseaux)		
Menus travaux (bâtiment, voirie, réseaux).	10 ans	<b>Attention</b> : sont considérés comme éliminables les simples travaux d'entretien des bâtiments (ravalement de façades, travaux de peinture, remplacement de menuiserie, etc.), de la voirie et des réseaux (réfection des voies : revêtements, goudronnage, etc.; travaux sur les trottoirs, les caniveaux ; construction de ralentisseurs, remplacement de lampadaires, etc.).
Marchés récurrents (assurances, contrôle technique, sécurité, maintenance, vérification des installations électriques, ascenseurs, etc.) et entretien courant (espaces verts, etc.).	10 ans	
Marchés de fournitures (Matériel électrique, plomberie, fuel, installations téléphoniques, informatiques, etc.).	10 ans	